

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 969-2017, 4 octobre 2017

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, du 6 au 9 octobre 2017;

— de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides à madame Kathleen Weil, membre du Conseil exécutif, du 8 au 14 octobre 2017.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67334

Gouvernement du Québec

Décret 970-2017, 4 octobre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Guylaine Bouchard comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Guylaine Bouchard, sous-ministre adjointe par intérim au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 153 372 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Guylaine Bouchard comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67335

Gouvernement du Québec

Décret 971-2017, 4 octobre 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacob Martin-Malus comme sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacob Martin-Malus, directeur général des services à la clientèle régionalisés, Société de l'assurance automobile du Québec, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, administrateur d'État II, au traitement annuel de 146 704 \$ à compter du 16 octobre 2017;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Jacob Martin-Malus comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67336